

**Délibération n°237/2025**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

**SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

Date de convocation : 12 décembre 2025  
Effectif légal du conseil communautaire : 80  
Nombre de membres en exercice : 79  
Date d'affichage : 12 décembre 2025

Nombre de présents : 55  
Nombre de pouvoirs : 13  
Nombre de votants : 68

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Bléneau, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du douze décembre deux mil vingt-cinq, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CHANTE MILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CONTE Claude, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, JARD Nathalie, JASKOT Richard, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LETELLIER Francis, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, POUILLOT Denis, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SOCHON Christian, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VUILLEMOZ Rose-Marie, WERA Patricia, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : CARRÉ Michel (suppléante Mme Wera), CORDE Yohann (pouvoir à Mme Choubard), COUET Micheline (pouvoir à Mme Chantemille), DA SILVA MOREIRA Paulo (pouvoir à M. Morisset), DUFOUR Vincent (pouvoir à M. Abry), GROSJEAN Pascale (pouvoir à M. Reverdy), HOUBLIN Gilles (pouvoir à Mme Thieulent), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JAVON Fabienne (pouvoir à Mme Ménard), JOURDAN Brice (pouvoir à M. Cordet), LHOTE Mireille, LOURY Jean-Noël (pouvoir à Desnoyers), MICHEL Nathalie, PERRIER Benoit, PRIGNOT Roger, PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), SALAMOLARD Jean-Luc (pouvoir à Mme Cordier), XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Jard).

Délégués absents : CHAMPAGNAT Jean-Louis, CHEVALIER Jean-Luc, GUILLAUME Philippe, JACQUET Luc, LEPRÉ Sandrine, MELLIN Solange, PICARD Christine.

Secrétaire de Séance : Mme Maryse BEAUJARD

**OBJET : Cession de la parcelle ZB 0108 (Moulin de Migé) à la commune de Migé**

*M. Yannick Cordet, Maire de Migé, ne prend pas part au vote.*

- Vu la demande de cession de la parcelle ZB 0108 formulée par M. le Maire de Migé, M. Cordet, en date du 6 novembre 2025 ;
- Vu le transfert de cette parcelle à la Communauté de communes de Puisaye-Forterre lors de la fusion de 2017 ;
- Vu l'avis de valeur émis par la Direction régionale des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et du département de la Côte-d'Or, Pôle d'évaluation domaniale, en date du 12 novembre 2025, estimant la valeur du terrain à 4 500 € pour une contenance de 15 450 m<sup>2</sup> ;

**Délibération n°237/2025**

- Vu que la parcelle est rattachée au Moulin de Migé, identifiée en zone d'activité (ZA) et ne présente pas d'intérêt économique direct pour la collectivité ;
- Vu l'avis favorable de la commission développement économique réunie le 18 novembre 2025 ;
- Après avoir entendu l'exposé et sur proposition du Président ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (67 voix pour) :**

- **Autorise la cession de la parcelle ZB 0108 à la commune de Migé pour un euro symbolique,**
- **Dit que les frais liés au transfert et à la formalisation de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,**
- **Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

